

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

Membres afférents au Conseil : 10  
Membres en exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 7 + 2 pouvoirs

Date de la convocation  
03 mars 2020

**Séance du 10 mars 2020**

Date d'affichage  
03 mars 2020

Le 10 mars 2020, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BARON-LEROY, Maire.

## Etaient présents :

Monsieur BARON-LEROY Jacky, Maire,

**Élus** : Monsieur ECOLASSE Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint, Madame MARIE Sabine, 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur ROGER Jean-Pierre, 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur DELABARRE Jean-Luc, 4<sup>ème</sup> adjoint

**Conseillers** : Madame AUBAULT Odette, Madame GEFFREY Fabienne, Monsieur GROULT Pascal.

## Etaient excusés :

Pouvoir de Monsieur CHARBONNIER Emmanuel à Monsieur ECOLASSE Thierry  
Pouvoir de Madame DUQUENOY (DELVAS) Delphine à Madame GEFFREY Fabienne

Secrétaire de séance : Madame Sabine MARIE

## ORDRE DU JOUR :

1. Taux d'imposition 2020 après consultation de la commission communale des impôts directs
2. Adoption du Compte de Gestion du Receveur 2019
3. Adoption du Compte Administratif 2019
4. Affectation des Résultats de l'Exercice 2019
5. Adoption du Budget Primitif 2020
6. Tarif salle des fêtes
7. Heures supplémentaires et/ou complémentaires
8. SDEC : effacement des réseaux carrefour Chambrun
9. Convention accueil de loisirs
10. Cotisation Refuge Animal Augeron
11. Location de la maison du tennis
12. Bureau de vote
13. Information : Comité des fêtes
14. Questions diverses (*merci de me communiquer vos questions par retour de mail*)

## **2020/01 Taux d'imposition 2020 après consultation de la commission communale des impôts directs**

La Commission Communale des Impôts Directs s'est déroulée le 04 mars dernier, et les différents taux ci-dessous ont été retenus :

	<b>Proposition 2020</b>	<b>Rappel taux 2019</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	8,03%	8,03%
<b>TFB</b>	20,52%	20,52%
<b>TFNB</b>	32,04%	32,04%

Le Maire entendu après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le maintien des taux d'imposition et charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux service compétents.

## **2020/02 Adoption du Compte de Gestion du Receveur 2019**

Vu les articles L.1612-12-13 et 1221-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et compte-tenu de la concordance des comptes de Trésorerie et de la Mairie, je vous remercie d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2019 contrôlé par Monsieur le Trésorier Principal.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité le Compte de Gestion du Receveur 2019.

## **2020/03 Adoption du Compte Administratif 2019**

Monsieur le Maire excuse Monsieur LE GUEN (Trésorier) retenu dans une autre commune et débute la lecture des documents budgétaires relatifs au Compte Administratif 2019 et au Budget 2020, préparé et vérifié par Monsieur LE GUEN. Le compte Administratif présenté par Mr ECOLASSE Thierry (1<sup>er</sup> adjoint) s'établit comme suit :

### **Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	333 493.33€
Recettes.....	755 021.37€
Comprenant un excédent de clôture de.....	421 528.04€

### **Section d'INVESTISSEMENT**

Dépenses.....	69 759.68€
Recettes.....	124 869.26€
Comprenant un excédent de clôture de.....	55 109.58€

Le Maire étant sorti de la salle de conseil, le 1<sup>er</sup> adjoint entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à :

0 « contre »                    9 « pour »                    0 « abstentions », le Compte Administratif 2019.

## **2020/04 Affectation des résultats d'exploitation de l'Exercice 2019**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation au budget 2020, comme suit :

Au compte 1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	NEANT
Au compte 002 (report à nouveau créditeur)	421 528.04€

Le maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'affectation des résultats d'exploitation de l'Exercice 2019.

## **2020/05 Adoption du Budget Primitif 2020**

Le budget 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	788 602.22€
SECTION D'INVESTISSEMENT .....	62 688.00€

Le maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2020.

## **2020/06 Tarif salle des fêtes**

Comme précisé l'an dernier dans notre point n° 2018/032, la Trésorerie, afin de faciliter la prise en charge et le contrôle émis pour l'encaissement des chèques de location de notre salle des fêtes, a besoin d'une délibération précisant les tarifs actualisés ou à l'identique applicables pour les années à venir et ce jusqu'à une nouvelle décision du conseil municipal.

Pour mémoire, tarification 2019 ci-dessous :

	<b>WEEK-END <sup>(1)</sup></b>	<b>SOIRÉE <sup>(2)</sup> ou JOURNÉE <sup>(3)</sup> (MARDI et MERCREDI)</b>
<b>Grande Salle</b>	<b>280 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Petite Salle</b>	<b>160 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Deux Salles</b>	<b>350 €</b>	<b>180 €</b>
<b>Cuisine avec 100 Couverts</b>	<b>110 €</b>	<b>90 €</b>
<b>+ de 100 Couverts</b>	<b>1 € PAR COUVERT SUPPLÉMENTAIRE</b>	
<b>Option Vaisselle « VEGA » (porcelaine et couverts inox, supplément) :</b>	<b>FORFAIT de 80 €</b> <b>- De 101 à 200 Couverts : 2 € par couvert</b>	

(1) : Du Vendredi matin au Lundi matin.

(2) : De 12 heures à 12 heures le lendemain.

(3) : De 08 heures à 20 heures.

➤ À la réservation, il sera demandé un chèque d'acompte de 30 % du montant de la location, un chèque de caution de 400,00 € pour la location et un chèque de caution de 100,00 € pour la propreté de la vaisselle.

➤ Une participation sera demandée en fonction de la consommation d'électricité et de la casse ou perte de la vaisselle (détails sur le contrat de location)

☺ ***Une réduction de 20 % sur la location des locaux sera consentie aux habitants de la commune une fois par année civile.***

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs 2019 pour les années à venir et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit prise.

### **2020/07 Paiement des heures supplémentaires et/ou complémentaires**

Madame Dubourg Jocelyne a perdu sa maman au mois de janvier, elle a donc été absente durant 3 jours et a été remplacé par Madame Suzanne Morin.

En l'absence d'une délibération pour le paiement des heures supplémentaires et/ou complémentaires, nous n'avons pas pu la rémunérer. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir voter favorablement pour cette délibération afin de régulariser cette situation.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité la création de cette délibération.

### **2020/08 SDEC :effacement des réseaux carrefour Chambrun**

En conseil municipal du 26 septembre 2018 et suivant la délibération 2018/029 concernant l'effacement des réseaux aérien du carrefour Chambrun RD164-RD169, pour un coût estimé à 160 069,20€ TTC, la participation de la commune étant de 69 194,80€.

Le 8 janvier 2020, nous avons reçu un courrier du SDEC nous faisant part d'une baisse du coût de ce projet due à l'application des nouvelles aides financières votées au comité syndical du 04 avril 2019 avec notamment des aides plus avantageuses pour les communes se situant en zone de vent ou zone de qualité prioritaire. Notre commune se situe en zone de qualité prioritaire, nous bénéficions donc d'une aide de 75% sur l'ensemble du projet.

Notre participation s'élève désormais à 39 643.37€.

En cas d'acceptation, le Conseil Municipal s'engage à verser sa contribution au SDEC sur une durée de 5 ans 8 289.00€ par an.

En cas de non engagement de la Commune, dans l'année de la programmation de ce projet, celle-ci s'engage à verser la somme de 3 943.02€ (3% du coût total HT).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'effacement des réseaux RD164-RD169 et accepte de verser sa contribution au SDEC sur une durée de 5 ans 8 289.00€ par an et en cas de non engagement de la Commune, dans l'année de la programmation de ce projet, celle-ci s'engage à verser la somme de 3 943.02€ (3% du coût total HT).

### **2020/09 Convention accueil de loisirs**

Nous avons reçu comme chaque année, de la commune de Coquainvilliers, la convention pour l'accueil de loisirs sans hébergement. Celle-ci est tripartite entre Glos – Coquainvilliers – Saint Martin de Mailloc – elle est un préalable obligatoire à toute inscription d'un de nos administrés au centre de loisirs.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.

## **2020/10 Cotisation Refuge Animal Augeron**

Pour le bon déroulement des activités du refuge et comme stipulé dans la convention relative à l'accueil et à la garde des animaux errants ou dangereux que nous avons signé avec le Refuge Animal Augeron. L'association nous demande comme chaque année la cotisation qui correspond à 0,90€ par nombre d'habitants, à savoir 811.80€ (0,90 x 902 habitants – *Source INSEE 2019*).

Si toutefois, la cotisation venait à être refusé, le refuge animalier se réserve le droit de ne plus accueillir les animaux venant de notre Commune jusqu'à régularisation.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité de régler la cotisation dû au Refuge Animal Augeron, comme stipulé dans la convention relative à l'accueil et à la garde des animaux errants ou dangereux.

## **Location maison du tennis**

Madame Clinchamp, notre locataire actuelle nous a informé de vive voix qu'elle souhaite quitter le logement en avril ou mai 2020.

Nous avons reçu en mairie la candidature de Madame Pitchout qui intégrera le logement dès qu'il sera disponible.

## **Bureau de vote pour les deux tours**

### **de 8H00 A 11H20**

Jacky BARON-LEROY – Jean-Pierre ROGER – Odette AUBAULT

### **de 11H20 A 14H40**

Thierry ECOLASSE – Sabine MARIE – Fabienne GEFFREY

### **de 14H40 A 18H00**

Delphine DUQUENOY (DELVAS) – Jean-Luc DELABARRE – Pascal GROULT

## **Information : Comité des fêtes**

L'un d'entre vous m'avait reproché de ne pas vous avoir transmis un courrier que j'avais adressé à Madame La Sous-Préfète, (dossier pierre tombale). Ce courrier qui ne relatait pourtant qu'une décision prise en commun avec vous tous, la sous-préfecture, à sa demande (alors qu'il lui suffisait de me demander un exemplaire) lui en avait donné copie.

Aujourd'hui, afin de ne pas renouveler l'amertume d'une supposée non transparence, je vous joins et vous fais lecture de mon courrier adressé à Monsieur le Procureur de la République, courrier que j'annexe au registre du cahier de réunions.

## **Questions diverses**

Mesdames et Messieurs, le dernier conseil municipal de notre mandat est terminé, avant de nous quitter je vous souhaite une bonne élection et je remercie vivement ceux d'entre vous qui m'ont accompagnés de 2014 à 2020 en restant toujours corrects dans leur attitude et dans leurs propos.

Bonne fin de soirée

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.